

Image not found or type unknown



Urgent contrat signé sans état des lieux

Par **nonolerobot**, le **23/03/2008** à **19:39**

Bonjour,
Un contrat signé sans état des lieux est il valable?
J'ai signé un contrat samedi (et j'ai donné les chèques avec (caution et 1er mois)).
L'état des lieux doit être signé mardi.
Sachant que je ne désire plus cet appartement, est il possible de faire annuler ce contrat suite à ce vis de forme?
De quelle manière est il possible de faire annuler le contrat?
J'ai affaire à une agence et non à un particulier.
Merci beaucoup (c'est extrêmement urgent)